

Les infos

Vendredi 9 mai 2008



TEMPS DE TRAVAIL

Après une réunion mouvementée le 11 avril dernier, la direction nous a fait parvenir ses « ultimes » propositions de modification des accords RTT et temps partiel. Compte tenu de notre ferme opposition, la direction a finalement renoncé à dé plafonner les jours investis dans le CET. Au final, en contrepartie du fait qu'elle n'augmente le plafond de jours investis dans le CET que de 13 à 14, la direction accepte la récupération pour les salariés à temps partiel ou en forfait jours réduit en cas de fermeture collective positionnée sur un jour non habituellement travaillé (y compris les salariés à temps partiel thérapeutique), une nouvelle modalité de régularisation en cas de solde négatif de jours RTT en fin d'année (impactés soit sur congés annuels, soit sur RTT de l'année suivante), un assouplissement relatif à la prise des jours RTT (jusqu'au 15 janvier au lieu du 31 décembre). Enfin, une formule de temps partiel à 90% (4 jours et demi ou semaines alternées 4 jours / 5 jours) serait créée. Les textes définitifs sont maintenant soumis à signature. La CGT a donc entamé une vaste consultation dont dépendra sa signature.

REMUNERATION FINANCIERE

La souscription à la traditionnelle augmentation de

capital s'est terminée le 6 mai 2008. Chacun aura donc pu faire ses comptes et tenter d'estimer ce qu'il était raisonnable d'y investir. En parallèle, les organisations syndicales négocient le renouvellement des accords qui régissent la rémunération financière (intéressement / participation) et le plan d'épargne entreprise. L'actuel accord, signé pour la première fois par la CGT, avait nécessité de longues heures de mises au point pour en arriver à l'équilibre actuel reposant sur deux piliers (une plus grande corrélation avec les résultats de l'entreprise et un rééquilibrage entre ce qui est distribué à tous et l'enveloppe de l'abondement). La seconde réunion s'est déroulée le 30 avril. Après avoir entendu lors de la première rencontre, l'« avis positif de tous sur le dispositif précédent » et « les souhaits de certaines organisations syndicales », la direction nous a donc cette fois-ci présenté 3 principales propositions. « Tout en gardant l'équilibre et l'architecture globale », la direction accepterait d'intégrer un « mécanisme d'amortisseur » dans la formule de calcul de la rémunération financière. Basé sur des « valeurs constantes » dont le calcul est issu du scénario des 3 dernières années, il viserait à amortir le choc des crises internationales actuelles pour les 3 prochaines années. Elle accepterait aussi de modifier les tranches d'abondement (la deuxième tranche pourrait devenir « entre 100 et 1000€ : 60% »). Pour ce qui concerne la modification de la tranche d'abondement, nous avons demandé que la direction réfléchisse plutôt à augmenter la première tranche qui bénéficie en priorité aux salariés dont la capacité d'épargne est la plus faible... A noter que d'après la direction, 52% des salariés sont concernés par le plafond d'abondement. La troisième proposition vise à pallier le problème de la mobilité dans le groupe (de filiales à la SG), tout en élargissant la gamme des fonds, notamment les fonds labellisés. Les suites sont prévues au prochain épisode, le 14 mai.



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT